

La Croix-Rouge dans le monde

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **68 (1959)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE DANS LE MONDE

L'assistance aux réfugiés algériens au Maroc en 1958

En 1958, l'assistance du Comité international de la Croix-Rouge aux réfugiés algériens au Maroc oriental s'est activement poursuivie. Une première mission, composée de deux délégués, a séjourné au Maroc du 25 janvier au 25 mars et a distribué des secours alimentaires d'une valeur de 31 millions de francs marocains. Ces secours provenaient de dons en espèces ou en nature des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Une seconde mission composée d'un délégué est rentrée à Genève à fin décembre après un séjour d'un mois et demi au Maroc. Des secours alimentaires ont été distribués aux réfugiés à la veille de l'hiver. Cette mission — la sixième depuis 1957, marque la fin de l'action propre du C. I. C. R. au Maroc en faveur des réfugiés algériens; au cours de celle-ci des secours divers d'une valeur de 93 millions de francs marocains ont été distribués.

Depuis quelques mois, une Société nationale, le Croissant-Rouge marocain, s'est en effet constituée au Maroc. C'est à elle qu'est revenu le soin de reprendre l'action d'assistance menée jusqu'ici par le C. I. C. R., ce qu'elle fait désormais avec le concours de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

*

Le C. I. C. R. visite les détenus politiques en Grèce

Une nouvelle mission du Comité international de la Croix-Rouge, composée de MM. Charles Ammann et Jean-Jacques Muralti, a été envoyée en Grèce en décembre afin de visiter une série de lieux de détention. Les délégués se sont rendus au camp d'exilés de Saint-Eustrate et dans plusieurs prisons et prisons-sanatoriums où ils ont distribué des vêtements et des médicaments aux prisonniers politiques pour une valeur de 150 000 francs suisses. A l'issue de leurs visites, les délégués ont fait part de leurs constatations aux Ministères de l'intérieur et de la justice. Des rapports seront ensuite remis, selon l'usage, au Gouvernement hellénique. Grâce à la compréhension des autorités et au concours apporté par la Croix-Rouge hellénique, cette mission s'est déroulée dans les meilleurs conditions.

*

LE C. I. C. R. ET LE CONFLIT DE CUBA

Premières missions

Depuis près d'une année, le Comité international de la Croix-Rouge a voué une attention particulière aux événements de Cuba et a cherché à venir en aide à toutes les victimes du conflit, sans distinction d'appartenance.

Au début de juillet 1958, à la suite d'une demande d'assistance reçue du commandant en chef des forces rebelles pour l'évacuation de blessés et malades de l'armée régulière qu'il détenait et dont il proposait la remise inconditionnelle, le C. I. C. R. s'est employé à réaliser cette action humanitaire, qui s'est effectuée sous ses auspices et en présence de ses délégués, MM. P. Jequier et J.-P. Schœnholzer, le 23 juillet; 253 prisonniers, dont 57 blessés, furent ainsi évacués au cours d'une trêve négociée par le C. I. C. R. entre les deux parties.

Peu après, les forcés rebelles sollicitaient encore le concours du Comité international en vue de libérer à nouveau, pour raisons de santé, un certain nombre de

prisonniers tombés entre leurs mains. Une nouvelle intervention du C. I. C. R. permit, les 12 et 13 août, la remise de 170 prisonniers et blessés par les forces rebelles aux représentants de la Croix-Rouge cubaine. Au cours de cette opération, un lot de médicaments de première urgence fut, à la requête du C. I. C. R., remis aux forces rebelles, qui avaient sollicité ces secours.

Continuant à recevoir des demandes d'assistance, le C. I. C. R. a repris des négociations avec la Croix-Rouge et les autorités cubaines pour l'envoi d'une nouvelle mission à Cuba. Son délégué, M. M. Thudichum, s'est rendu à La Havane à la fin de septembre pour examiner sur place dans quelle mesure et sur quelle base le C. I. C. R. pourrait venir en aide, sur l'ensemble du territoire de Cuba, à toutes les victimes directes et indirectes d'un conflit de plus en plus grave. Cependant, les nombreuses démarches de ce délégué s'étant heurtées à une fin de non recevoir de la part du précédent gouvernement, il dut quitter Cuba sans avoir pu s'acquitter de sa mission. Le C. I. C. R. n'en a pas moins poursuivi ses efforts et a cherché en vain, au cours des semaines suivantes, par quels moyens il pourrait néanmoins apporter ses secours dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales comme dans celles contrôlées par les forces rebelles.

*

Un appel de la nouvelle société de Croix-Rouge cubaine

Le 1^{er} janvier 1959, ayant reçu un appel de la nouvelle société de Croix-Rouge constituée à La Havane, le C. I. C. R. s'est empressé d'envoyer son délégué, M. P. Jequier, qui a quitté Genève le 3 janvier pour La Havane; il a été chargé d'apporter son concours à la Croix-Rouge cubaine, dirigée maintenant par le Dr Rodolfo Enriquez Lauranson, et d'exercer l'activité traditionnelle du C. I. C. R. en faveur de toutes les victimes des événements. M. Jequier, qui a été très chaleureusement accueilli par la Croix-Rouge cubaine, a trouvé auprès des nouveaux dirigeants de cette société et des autorités un esprit d'utile collaboration.

Ainsi le C. I. C. R. peut enfin accomplir sa tâche conformément à ses principes humanitaires et aux dispositions de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève. C'est sur cet article et sur plusieurs résolutions des conférences internationales de la Croix-Rouge que le C. I. C. R. se fonde pour agir dans les conflits armés n'ayant pas un caractère international. Le C. I. C. R. s'emploie donc à Cuba comme il l'a fait maintes fois dans d'autres pays lors de troubles intérieurs.

*

Pour les prisonniers et les victimes civiles

M. Pierre Jequier, accompagné du président de la Croix-Rouge cubaine, a été reçu par le nouveau président de la république, le Dr Urrutia. Le chef de l'Etat favorisera l'activité de la Croix-Rouge; il a marqué son intention d'observer, quant au traitement des prisonniers militaires, les dispositions des Conventions de Genève. Conformément à ces conventions, le délégué du C. I. C. R. a visité divers lieux d'internement, notamment le camp militaire de Columbia, où sont détenus quelques centaines d'officiers et soldats. En outre, il prépare, d'entente avec les autorités et la Croix-Rouge cubaines, un plan de secours en faveur des victimes civiles des récentes opérations militaires.